



AGENCE FRANÇAISE
DE SÉCURITÉ SANITAIRE
DES ALIMENTS

Afssa – dossier n°EM BOKASHI

Maisons-Alfort, le 15 juin 2009

LA DIRECTRICE GENERALE

AVIS

de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments relatif à la demande d'homologation de la préparation MFSC EM BOKASHI

Dans le cadre de la convention-cadre relative au transfert par le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche des demandes antérieures à la date d'entrée en vigueur du décret n° 2006-1177 du 22 septembre 2006, l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afssa) a examiné un dossier, déposé initialement à la Direction Générale de l'Alimentation par HECTOR SARL, relatif à la demande d'homologation de la préparation EM BOKASHI.

Considérant que le demandeur n'a pas fourni les pièces demandées le 16 avril 2007 pour compléter son dossier ;

L'Afssa émet un avis défavorable à la demande d'homologation de la préparation EM BOKASHI, présentée par HECTOR SARL.

Pascale BRIAND